

CINÉMAS

À GUÉRÉT

CHIEN 51. Thriller (1 h 40). 18 h 15.
LA FEMME LA PLUS RICHE DU MONDE. Comédie (2 h 03). 18 h 15, 21h.
L'ÉTRANGER. Drame (2 heures). 15 heures, 21 heures.
L'HOMME QUI RÉTRÉCIT. Science-fiction (1 h 47). 21 heures.
KAAMELOTT - DEUXIÈME VOLET-PARTIE 1. Comédie (2 h 15). 21 heures.
MARCEL ET MONSIEUR PAGNOL. Film d'animation (1 h 30). 18 h 15.
DEUX PIANOS. Drame (1 h 55). 15 heures, 21 heures.
KONTINENTAL'25. Drame (1 h 49). 15 heures, 18 h 15 (VO).
MERLUSSE. Drame (1 h 08). 15 h.



À AUBUSSON

MOI QUI T'AIMAIS. Biopic (1 h 58). 14 h 30.
PANOPTICON. Drame (1h35). 20h30.
NINO. Drame (1h36). 14 h 30.
ÉVANOUIS. Épouvante (2h08) (interdit -12 ans). 20h30.

À BOURGANEUF

LA VENUE DE L'AVENIR. Comédie (2 h 04). 17 heures.
C'ÉTAIT MIEUX DEMAIN. Comédie (1 h 43). 19 h 30.

À ÉVAUX-LES-BAINS

CLASSE MOYENNE. Comédie (10h35). 15 h.
UN SIMPLE ACCIDENT. 18h.
CONJURING. 21 heures.

URGENCES

SERVICES DE GARDE

MÉDECIN.
 Tél. 116.117, à partir de 20 heures.

PHARMACIE.
 Tél. 32.37.

URGENCES

SAPEURS-POMPIERS.
 Tél. 18.

SAMU.
 Tél. 15.

POLICE-SECOURS.
 Tél. 17.

FRANCE ADOT 23.
 Tél. 06.25.41.31.47.

NUMÉROS UTILES

SERVICE ROUTES.
 RN 145, tél. 0820.102.102, routes départementales, tél. 05.44.30.29.00.

ENEDIS - GRDF.
 Dépannage électricité, tél. 09.72.67.50.23 ;
 dépannage gaz, tél. 0.800.47.33.33.

Creuse → L'actualité

ENVIRONNEMENT ■ Des actions pour préserver les milieux aquatiques des bassins-versants de Creuse et Gartempe

Trois accords pour la ressource en eau

Trois accords de territoire visant à préserver et restaurer les milieux naturels des bassins de la Creuse et de la Gartempe, ont été signés, jeudi 30 octobre, à Saint-Martial-le-Mont. Et ce en présence de Loïc Obled, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

François Delotte

francois.delotte@centrefrance.com

Bientôt, le « seuil » de Besse ne sera plus. Autrefois utilisée pour l'approvisionnement en eau potable, cette retenue qui entrave un affluent de la Creuse, entre les communes du Bourg-d'Hem et d'Anzême, doit être « effacée » en 2026. En clair : le barrage sera déconstruit pour laisser libre le cours d'eau. Plusieurs bénéfices sont attendus suite à cette opération : limiter l'évaporation de la ressource en supprimant le plan d'eau et permettre aux truites fario de remonter le ruisseau.

Cette action concrète doit être mise en œuvre dans le cadre de l'accord de territoire « Creuse aval », signé, ce jeudi 30 octobre, à Saint-Martial-le-Mont, entre son porteur, la communauté de communes Creuse Sud Ouest, et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Deux autres documents de ce type étaient signés ce même jour. Ils concernent les secteurs « Creuse amont » (porté par la com com Creuse Grand Sud) et « Bassin Gartempe amont » (pilote par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe).

« Pour mettre de l'eau dans les tuyaux, il faut préserver les zones humides »

Objectif de ces contrats qui associent collectivités, la chambre d'agriculture de la Creuse et des acteurs de la protection de la biodiversité : préserver les milieux aquatiques et, dans un même temps, la ressource en eau. Et ce, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Car, comme le résume Loïc Obled, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui a tenu à faire le déplacement en Creuse



EAU. Les accords de territoire signés le 30 octobre dernier à Saint-Martial-le-Mont visent à préserver la ressource en eau, d'amont en aval. Ici, les sources de la Creuse, dans la commune du Mas-d'Artige. PHOTO D'ARCHIVES BRUNO BARLIER

jeudi, « pour mettre de l'eau dans les tuyaux, il faut préserver les zones humides et améliorer l'état des milieux aquatiques ». Et ainsi contribuer à stocker naturellement de l'eau.

“Reméandrer” un cours d'eau

Pas de recette miracle en ce domaine, mais plusieurs types d'actions destinées à ralentir l'écoulement de l'eau de l'amont vers l'aval, que l'on retrouve dans les fameux accords de territoire. Comme “reméandrer” un cours d'eau pour qu'il retrouve de la sinuosité, planter des haies ou favoriser le boisement des

berges... « Tout cela favorise l'infiltration de l'eau dans les sols qui pourront en restituer une partie quand il fait chaud. Ce qui, à l'heure du réchauffement climatique, permet de maintenir certains de nos usages de l'eau », commente Loïc Obled.

Usages et intérêts liés à la ressource qui - de l'alimentation en eau potable, à la protection de la biodiversité, en passant par l'agriculture et les loisirs - sont nombreux. Et potentiellement générateurs de conflits et de tensions. Toutefois, observe le directeur de l'agence de l'eau, « en Creuse, il y a un dynamisme

de l'ensemble des acteurs et un élan que l'on ressent peut-être davantage ici qu'ailleurs. » Peut-être parce que les « châteaux d'eau » que sont (ou qu'étaient ?) le Limousin et le plateau de Millevaches, ne sont désormais plus perçus comme étant inépuisables.

Notamment depuis 2022, année durant laquelle la Creuse a été confrontée, comme d'autres, à des ruptures d'approvisionnement en eau potable. « Dans ce département, l'ensemble des acteurs se sont mobilisés pour affronter cette situation », insiste Loïc Obled. Lui aussi présent à Saint-Martial-le-Mont, le con-

seiller départemental Valéry Martin, ne dit pas autre chose. D'autant que sa collectivité est engagée financièrement, mais aussi via l'apport de soutiens techniques, dans un certain nombre d'actions portées par les accords signés jeudi dernier. « L'eau et sa préservation ne font pas débat. C'est un sujet consensuel ici. La diversité des partenaires de ces accords en témoigne. Il y a un engagement fort, singulièrement du Département, pour que les Creusois et les générations futures puissent bénéficier d'une eau de qualité en quantité », commente l' élu, qui mentionne aussi des enjeux « économiques et touristiques liés à l'eau ».

Sans oublier, bien sûr, la protection des milieux pour eux-mêmes. L'une des forces de ces accords de territoire est d'ailleurs d'impliquer fortement des organismes et associations référents en ce domaine (Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, Fédération de pêche).

Aider truites et saumons à gagner leurs frayères

Ainsi, la Fédération départementale de pêche de la Creuse est partenaire financier et technique des accords Gartempe amont et Creuse amont. « Les communautés de communes nous proposent des actions et nous choisissons celles que nous voulons financer : restauration de ripisylve (*), remise en talweg ou reméandrages de cours d'eau... », explique Pierre-Henri Pardoux, technicien de rivière pour la fédération départementale de pêche.

Mais la “fédé” participe aussi à la mise en œuvre d'actions concrètes, comme l'aménagement de bras de contournement de seuils de moulins ou de passes à poissons. Le tout pour permettre à des espèces emblématiques, comme la truite fario ou le saumon (présent dans le bassin de la Gartempe), de rejoindre leurs frayères en amont.

Or, ce qui profite aux salmonidés, poissons très sensibles à la qualité de l'eau, profite aussi aux humains, en aval. Des ruisseaux creusois, à l'estuaire de la Loire. ■

(*) Boisements qui longent les cours d'eau. Les ripisylves jouent un rôle d'éponge naturelle contribuant à retenir une partie de l'eau aux abords des ruisseaux et rivières. Elles limitent aussi les risques d'inondation et d'érosion des berges. L'ombre des arbres contribue par ailleurs à limiter l'élévation de la température de l'eau et son évaporation en période de fortes chaleurs.

Creuse aval et amont ; Gartempe amont

« Creuse amont », « Creuse aval » et « Gartempe amont » : ces trois accords de territoire autour de la restauration et préservation des milieux aquatiques ont été signés à Saint-Martial-le-Mont, jeudi 30 octobre.

Creuse amont est porté par la communauté de communes Creuse Grand Sud, pour une durée de six ans (2025-2030). Il concerne un espace de 551 km² réparti sur 26 communes et deux intercommunalités (Creuse Grand Sud et Haute Corrèze communauté), une partie du PNR de Millevaches et le camp militaire de La Courtine. Le périmètre comprend 770 km de

cours d'eau principaux et 6.000 ha de zones humides. Le coût prévisionnel de l'accord s'élève à 1.393.139 euros, pris en charge à hauteur de 56 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Creuse aval est porté par la communauté de communes Creuse Sud Ouest, pour une durée de six ans. Il concerne la partie centrale et nord du bassin de la vallée de la Creuse. Soit... communes et... intercommunalités. Le coût prévisionnel de l'accord est de 2.551.514 euros, soutenu à hauteur de 56 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Gartempe amont est quant à lui

porté par le Syndicat mixte Contrat de rivière Gartempe, de 2025 à 2027. Il concerne un espace de 1.726 km² à cheval entre Creuse (où la Gartempe prend sa source) et Haute-Vienne, comprenant huit intercommunalités, 87 communes et 17 cours d'eau principaux. Son budget prévisionnel s'élève à 3.095.317 euros.

Effacements d'ouvrages et d'étangs entravant la continuité écologique, acquisitions foncières de zones humides, restaurations morphologiques de cours d'eau font notamment partie des actions portées par les trois accords. ■